

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 218

DE LYON

Vendredi 5 Août 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} ET 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent.
le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent.
le N°

ABONNEMENTS.
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10
Autres départements... 6 fr. 10
Etranger (Union postale)... 8 fr. 10

AVIS

Téléphone de jour. — Jusqu'à 7 h. du soir, n° 15-39.
Téléphone de nuit. — De 7 h. du soir à 4 h. du matin, n° 10-05.
A partir de 7 h. du soir, toutes les communications, avis, etc., devront être adressés ou portés au bureau de nuit du Rappel républicain, rue Mollière, 71.
Le bureau de la rue Stella sera ouvert de 7 h. du matin à 7 h. du soir seulement.

FAITS DU JOUR

On a des nouvelles plus rassurantes de la santé de M. Waldeck-Rousseau.

Nous publions les résultats d'une enquête très intéressante sur les résultats de la séparation des Eglises et de l'Etat et sur la crainte d'un schisme.

Les évêques français ont l'intention d'envoyer une adresse collective de fidélité au Saint-Siège.

D'après les dernières dépêches, les Japonais auraient perdu 13,000 hommes dans les récents assauts contre Port-Arthur. Les Russes ont reconquis quelques positions.

Les troupes du général Kourou-patkin, concentrées à Liaoyang, sont menacées par huit divisions japonaises.

LA CRISE RUSSE

L'attentat dont M. de Plehve vient d'être victime jette une lueur sinistre sur la situation intérieure de la Russie et démontre la gravité de la crise que traverse l'empire des tsars.

En montant sur le trône, Nicolas II, cœur noble et épris d'idéal, voulait fermement inaugurer la politique de réconciliation qui avait tant de fois servi d'apaisement et bercé ses espérances, politique pacifique et généreuse, inspirée des idées les plus libérales et dominée par une large tolérance.

La réalité a cruellement déçu ce beau rêve, car, après dix ans de règne, le jeune empereur voit son peuple entraîné dans une guerre qui marque parmi les plus sanglantes du siècle et se trouve en conflit, non seulement avec les nationalistes annexés à l'empire par ses prédécesseurs, mais avec une fraction de son propre peuple que les difficultés soulevées par la question sociale poussent à grossir chaque jour les rangs de l'armée du parti terroriste.

Si dans les déceptions infligées à cet homme animé des sentiments les plus élevés, il faut faire une grande place à la destinée, il faut aussi en faire une aux erreurs et aux maladroites des aides, à la destinée, il faut aussi en faire une aux erreurs et aux maladroites des aides, à la destinée, il faut aussi en faire une aux erreurs et aux maladroites des aides.

M. de Witte, pour conjurer la crise grave, avait réuni la convocation de comités consultatifs agricoles. Malheureusement, ces comités, composés d'hommes épris de libéralisme, eurent le tort de sortir du cadre limité qui leur avait été imposé et d'aborder trop tôt la question des réformes sociales.

L'entourage immédiat de l'empereur et les hauts fonctionnaires s'émurent et M. de Witte, vaincu, dut, malgré une rébellion désespérée, abandonner le pouvoir.

Tant que deux partis avaient lutté avec des chances alternatives de succès et de revers, aucune mesure irréparable ne fut prise. Le triomphe de M. de Plehve, qui succéda à M. de Witte, devait précipiter la crise en faisant prévaloir le système de compression.

Les Universités, soumises aux rigueurs du docteur Saenger, devinrent des foyers de révolte ou les terroristes trouvèrent des adhérents enthousiastes et dévoués jusqu'à la mort.

Enfin les ouvriers eux-mêmes cruellement éprouvés par la crise économique et voyant leurs revendications les plus légitimes impitoyablement repoussées se laissèrent gagner par la propagande anarchiste.

Si les crimes odieux provoqués par ce régime ont été l'objet d'une réprobation unanime, car ce n'est pas avec des procédés pareils qu'on peut faire triompher une cause et surtout la cause de la liberté, on doit admettre qu'ils constituent un avertissement.

Il faut espérer que Nicolas II comprendra qu'une politique de vengeance serait une dernière faute, surtout à un moment où la Russie a besoin de concentrer toutes ses forces et toutes ses énergies vitales contre l'ennemi redoutable qui s'est dressé devant lui en Extrême-Orient.

Si celui qu'on a appelé avec raison un « ami de l'humanité », échappe enfin à l'influence de son entourage et impose sa volonté, il reconquerra aisément l'amour de son peuple sans distinction de classes et sans distinction de races.

La situation n'est pas désespérée mais l'heure est décisive.

Pierre TOURET.

NOTES POLITIQUES

LES ESCAMOTEURS DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Vous avez lu le jugement du Conseil de préfecture des Bouches-du-Rhône annulant le deuxième tour de scrutin des élections municipales de Marseille.

C'est colossal, aussi colossal que les jugements de Cartouche et Mandrin qui eux, au moins, ne prétendaient pas rendre la justice et ne s'entouraient pas d'un appareil hypocrite. Ces deux sympathiques brigands qui reconnaissent les riches seigneurs, mais qui méprisent les ouvriers de la glèbe et leur venaient même en aide, avaient une plus saine idée de la justice que les juges apostés au coin du code pour vous faire le coup du père François.

Or, les membres du conseil de préfecture des Bouches-du-Rhône viennent de faire le « coup du père François » au suffrage universel. En cinq secs, ils l'ont étranglé, ou, du moins, ils ont étranglé ses décrets, ce qui revient au même. Oubliant aux injonctions du citoyen Flaisiades, aux ordres de Jaurès et aux secrets desirs du gouvernement, ils ont déclaré nulles les opérations du deuxième tour de scrutin qui envoyèrent une formidable majorité d'hommes d'ordre à l'hôtel de ville de Marseille.

M. Chanot et ses amis avaient, paraît-il, corrompu le suffrage universel. Ils se seraient livrés à des manœuvres dolosives; ils auraient offert de l'argent contre un bulletin de vote. Et ces incorruptibles, ces remparts des fonds secrets, ces barbotteurs de caisses publiques poussent des cris effrayés en présence d'un tel scandale.

Oubliant-ils donc, ces gouvernements sans pudeur, que le gouvernement dont ils sont les plats valets emploie des procédés cent fois plus honteux pour tromper, acheter et escamoter le suffrage universel? Ne savent-ils point que les fonds secrets sont à la disposition des candidats ministériels, sans compter les rubans, les médailles, les bureaux de tabac et les mille faveurs que prodiguent des gens sans scrupules?

Voyez le petit père Combes, « le grand honnête homme », il dit à ses électeurs: « N'oubliez pas que je suis là pour réparer vos églises. » Voyez M. Vallé, il fut élu péniblement, à 112 voix de majorité, contre notre ami Paul Courty, parce qu'il a fait décorer un maître Orléaniste et parce qu'il a donné sur les fonds secrets, 6,000 francs à une église.

Les ministres et les ministériels peuvent tout se permettre; ils peuvent corrompre effrontément. Ils ne craignent rien, puisque ce sont eux-mêmes qui rendent la justice. Mais malheur à un candidat antiminstériel qui donne cinq centimes à un pauvre. Qu'on l'invalide!

Ainsi va la justice sous le régime combliste. Elle allait un peu mieux sous Louis XIV. C'est pourquoi nous sommes en République.

Il faut espérer que M. Chanot et ses amis ne se laisseront pas faire et qu'ils monteront au coupe-gorge du suffrage universel que les honnêtes gens n'ont plus peur des coquins. — Camille Drouot.

INFORMATIONS

LE DISCOURS DE M. COMBES A PONS ET LA PRESSE PAYSANNE

Paris, 4 août.

Quelques journaux parisiens de ce matin commentent le nouveau plaidoyer en faveur de la politique sociale que M. Combes a prononcé à Pons lundi dernier.

La République française fait les excellentes réflexions que voici: « Ce qu'il y a de vraiment nouveau dans la harangue de M. Combes, c'est le regret verbal qu'il a manifesté d'avoir à lutter contre la fraction modérée, dite progressiste, qui devrait soutenir le gouvernement et ne le combattre. Cela, c'est amusant et ne pouvait être vraiment pris au sérieux qu'à Pons. »

traire à la liberté, contraire à l'ordre et contraire au progrès.

« M. Combes exagère tous les jours sa propre manière. Il entasse les attentats à la liberté les uns sur les autres et les violences sur les coups de force. Les vrais républicains protestent, luttent, combattent. C'est alors que, de passage à Pons, M. Combes se retourne dans une attitude vraiment touchante et leur dit avec l'apparence de la plus parfaite ingénuité: « Mais, au fait, pourquoi me combattez-vous, quand « vous devriez me soutenir? »

LA SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 4 août.

Sur la foi de renseignements puisés à des sources diverses, nous avons annoncé hier que l'état de santé de M. Waldeck-Rousseau s'était subitement aggravé et donnait à son entourage de vives inquiétudes. Plusieurs de nos confrères se sont rendus à Corbeil, où il leur a été dit que, depuis qu'il est installé dans cette ville, l'ancien président du conseil n'a subi aucune nouvelle opération. M. Waldeck-Rousseau est toujours faible, mais il sort tous les jours dans sa propriété. Un médecin local le visite de temps en temps et M. le professeur Polier se rend une fois par semaine auprès de lui. La dernière visite du professeur Polier remonte à lundi.

LA MALADIE DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 4 août.

La Patrie confirme la note qu'elle publiait hier sur la maladie de M. Waldeck-Rousseau.

La recrudescence de l'ancien président du conseil, dit-elle, remonte à une huitaine de jours. Depuis, les forces du malade ont progressivement décliné. Elle ajoute même que l'éventualité d'une nouvelle opération chirurgicale aurait été envisagée.

M. PELLETAN AUX BAINS DE MER

Paris, 4 août.

M. Pelletan se dispose à partir pour les bains de mer à la Baule. Son absence de la rue Royale sera d'assez longue durée.

Pendant la villégiature ministérielle, qui dirigera le département de la marine? Un des membres du cabinet fera-t-il l'intérim, comme cela eut lieu pendant la tournée effectuée par M. et Mme Pelletan, à bord de leur yacht Du Chayla?

Les errements d'antan seront-ils renouvelés et le ministère de la marine sera-t-il livré à M. Tissier?

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE

Marseille, 4 août.

M. Chanot a quitté Marseille, se rendant à Vichy, où il va passer quelques jours. M. Chanot se représentera aux prochaines élections municipales, avec toute sa liste. Il est inexact que M. Chanot ait l'intention de se retirer de la lutte électorale pour faire place à M. Thierry, député.

CE QU'ILS ATTENDENT

Paris, 4 août.

Le lieutenant-colonel en réforme Picquart, consacré un article dans la Gazette de Lussanac à M. Waldeck-Rousseau. Il fait un grief à l'ancien président du Conseil de ne s'être pas montré assez énergique dans l'œuvre de réhabilitation du traité, et au lieu d'orienter nettement le parquet de Rennes vers des idées conformes à l'arrêt de la Cour de cassation, de s'être borné à l'envoi d'instructions incolores.

En un mot, M. Waldeck-Rousseau ne répondait pas à l'espoir que les Dreyfusards avaient fondé en lui, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas assez lutté pour la justice.

On voit comment les défenseurs du traité comprennent le respect de la justice, et ce qu'ils attendent ouvertement de la commission du régime actuel aux ordres du Syndicat.

Les Incidents de Cluses

Une Interpellation. — Interview de M. Lepelletier. — Une enquête sérieuse. — Quelques détails importants. — Une question de droit intéressante

Cluses, 4 août.

Le Rappel républicain a annoncé en son temps à ses lecteurs le dessein de M. Edmond Lepelletier, député de Paris, d'interpeller le ministère à la rentrée sur l'attitude des autorités vis-à-vis de l'aide efficace à porter à la propriété des Clusains, ceci à propos des récents incidents de Cluses.

M. Edmond Lepelletier s'est en conséquence rendu à Cluses et s'est livré à une enquête minutieuse avec la plus grande impartialité et le plus grand soin.

J'ai eu la bonne fortune de le rencontrer et lui annonçant mon intention de l'interwiewer pour le Rappel républicain, c'est avec la meilleure grâce du monde qu'il m'a communiqué les fruits de son enquête, et les points principaux de son interpellation.

« Tout d'abord, me dit-il, ne croyez pas que j'ai été interrogé des gens susceptibles d'être les supports du patronat, loin de là, j'ai vu que des socialistes militants, des francs-maçons notables et les autorités compétentes. Je mon entretiens avec ces personnes très diverses, il résulte pour moi une conviction profonde, qui veut documenter et affirmer les termes de mon interpellation. »

Je ne veux pas mettre en cause le sous-préfet, M. Blanc, qui n'a pu malheureusement arriver sur les lieux qu'après le commencement du pillage, mais il y avait là un capitaine d'infanterie, un commissaire de police, un maire? Ceux-ci devaient connaître la loi sur les attentats, ils avaient le droit, l'autorité, la force. Qu'en ont-ils fait?

J'ai vu M. Veillat qui m'a raconté la scène ainsi que la genèse de toute cette affaire et je suis persuadé que les grévistes qui préféraient leur action se savaient sûrs de l'appui de l'autorité, et cela par ordre supérieur.

Il y a là un point important à fixer. Pour faire à quelques électeurs remuants, pour satisfaire des basses rancunes politiques, pour se ménager l'appui du parti de la révolution et du désordre, on doit permettre aux agitateurs d'être le champ libre au nom d'un humanitarisme vague, à ceux qui se croient portés atteinte à la propriété, à la vie des citoyens?

Si oui, l'acte des Clusains, que je laisse au jour le jour d'appeler l'acte des Clusains, est un exemple et les citoyens devront à l'avenir faire eux-mêmes leur police et le gouvernement n'est plus qu'un instrument de désordre et un complice même des pires agitateurs.

Si non au moment que l'on ouvre une enquête ouverte, les citoyens ont le droit de procéder à leur arrestation et punir les responsables. Un membre des plus influents de la maçonnerie et par conséquent un adversaire de la malveillance, vient d'être arrêté pour la même raison.

« Mais monsieur le député, si l'on arrête un seul gréviste c'est la violence qui recommence, c'est le feu à Cluses, c'est la vie des patrons menacée, il ne restera plus qu'à former les pelles de mon usine et à tout rapidement. »

Nous sommes donc arrivés à ce point que même un ami des grévistes, un de leurs compagnons de lutte, en vient à redouter des violences de ses amis lorsqu'il y a à Cluses trois cents grévistes et cinquante gendarmes soit: deux fois plus de police que de grévistes.

Il y a là, je vous le répète une question primordiale: la force doit-elle primer le droit? La complaisance doit-elle primer la justice et la légalité?

M. Lepelletier nous donne quelques renseignements supplémentaires que nous résumons: il ne peut communiquer à nos lecteurs, mais nous nous voyons dans cette obligation pour ne pas nuire au succès et d'avance infirmer les arguments de l'interpellateur.

Nous quittons alors M. Edmond Lepelletier, le remerçant de sa complaisance coutumière et des renseignements utiles dont il veut bien faire profiter les lecteurs du Rappel républicain.

La France et le Vatican

Quelques documents. — Ce que dit le Saint-Siège. — Les évêques de Laval et de Dijon

LE PROCÈS DE MGR GEAY

Paris, 4 août.

Notre confrère l'Univers reçoit communication des documents publiés par l'Osservatore Romano d'aujourd'hui.

Il y est spécifiquement mentionné que Mgr Merry de Val a fait transmettre de la part du Saint-Siège, par le nonce apostolique, à M. Delcassé, une note datée du 10 juin 1904 et que le gouvernement français n'a point publié parmi les documents officiels.

Voici un extrait de cette note: « Dès l'année 1899, par ordre exprès du Souverain Pontife Léon XIII, la congrégation du Saint-Office fut obligée de prendre en sérieux examen les accusations formulées contre Mgr Geay et les conséquences qui en résultaient. La marche religieuse et morale du diocèse, de ce moment, fut soumise tout de suite que deux points seulement pouvaient servir: ou celui d'une procédure régulière, suivant la tenue des sacres canoniques, sans négliger le moment venu, les prescriptions du Concordat, ou celui d'un appel à la conscience et à l'intérêt personnel de l'évêque, en l'invitant à une renonciation libre et spontanée. »

« L'invitation qui lui fut faite en ce sens, le 26 janvier 1900, au nom de Sa Sainteté Léon XIII, Mgr Geay s'empêcha de répondre par la lettre suivante, datée de l'archevêché de Bourges, le 2 février 1900: »

« J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Sainteté ma démission du siège de Laval. »

« Postérieurement au pied de Votre Sainteté, je la prie d'agréer l'expression de ma respectueuse et filiale reconnaissance. »

Cette démission était cependant conditionnelle et Mgr Geay maintint à titre provisoire son siège. Cette condition ne fut pas agréée et l'évêque fut appelé à Rome.

Suit une lettre du 24 juin 1901 dans laquelle Mgr Geay annonce qu'il arrivera en France à Rome, pour résider aux pieds du Saint Père. A cette lettre, le secrétaire d'Etat répondit par la convocation devant le Saint-Office.

La publication de ces documents se termine par cette phrase: « La thèse du gouvernement équivaudrait à dire que les évêques français sont placés par le Concordat hors de l'Eglise catholique. »

LES DOCUMENTS DU VATICAN

Paris, 4 août.

Notre confrère l'Univers a reçu de Rome communication des documents pontificaux relatifs à la rupture.

Sous ce titre: « Exposé documenté », l'Osservatore Romano publie ce soir des documents relatifs à l'affaire des évêques. Ceux de l'évêque de Laval sont en tête, tous réunis. Ils constituent une seule affaire, distincte de celle de Dijon. De plus, chaque document porte sa date précise.

parmi les documents officiels. Pourtant, copie de cette lettre est entre les mains de M. Delcassé, comme M. Delcassé le reconnaît lui-même dans sa note, remise le 23 juillet.

Voilà, intégralement traduite, cette note du Saint-Siège:

10 juin 1904.

A Monseigneur Lorenzelli

M. le baron de Courcel m'a remis, par ordre de son gouvernement, une note dont vous trouverez la copie dans le pli ci-joint. Comme il s'agit d'une affaire qui touche la conduite d'un évêque, c'est le désir du Saint-Père que, dans cette affaire, intervienne le plus petit nombre possible de personnes. Pour ce motif, au lieu de répondre directement à M. de Courcel, je m'empresse de fournir à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime les explications opportunes sur le sujet en question et je vous charge de les exposer à M. le ministre des affaires étrangères.

Pour bien comprendre le sens et la portée de la lettre adressée le 17 mai par le cardinal Serafini Vannutelli, comme secrétaire de la Sacré Congrégation du Saint-Office, à Mgr Geay, évêque de Laval, il est nécessaire d'avoir sous les yeux et de ne pas perdre de vue les considérations suivantes.

Personne n'ignore que c'est un devoir très grave du Pontife romain, devoir éminemment religieux, de veiller à l'unité de l'Eglise catholique, de veiller avec une infatigable sollicitude sur la marche de tous et de chacun des diocèses du monde catholique, pour en promouvoir les progrès dans le bien et en empêcher, le cas échéant, la décadence spirituelle. Tout le monde sait, par ailleurs, que, dans l'accomplissement de ce suprême devoir, le Souverain Pontife est aidé par des congrégations romaines.

Au premier rang de ces congrégations, se trouve la suprême congrégation du Saint-Office, à laquelle est dévolue la charge la plus importante et la plus vitale dans l'Eglise, à savoir celle de veiller à l'intégrité de la foi et à la pureté des mœurs, spécialement dans le clergé et d'une façon plus particulière parmi les évêques.

C'est pour cela que ladite congrégation a l'honneur d'avoir comme prélat le Souverain Pontife lui-même et comme secrétaire un cardinal.

Dès l'année 1899, par ordre exprès du Souverain Pontife Léon XIII, la congrégation du Saint-Office a été obligée de prendre en sérieux examen les accusations formulées contre Mgr Geay et les conséquences qui en résultaient dans la marche religieuse et morale du diocèse.

LE PROTECTORAT DES CATHOLIQUES

Vienne, 4 août.

Dans les cercles officiels, on discute l'abandon éventuel du protectorat catholique par la France et on considère que l'Autriche-Hongrie pourrait recueillir une part considérable de cette succession.

Néanmoins, on admet les droits de l'Italie à succéder à la France dans certaines parties du monde, notamment en Asie Mineure et en Chine. Dans les mêmes cercles, on souhaiterait que des négociations austères s'engagent sans délai pour déterminer dans le monde les sphères de protectorat religieux.

NOUVELLES DE ROME

Rome, 4 août.

La congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, réunie en présence du Pape, a examiné la série de vingt-huit documents relatifs au conflit avec la République française qui seront publiés aujourd'hui par l'Osservatore romano, sous forme de récit documenté.

Le procès de Mgr Le Nordez suit son cours et on dit que les charges qui pèsent sur lui seraient très graves. La sentence du Saint-Office est annoncée pour le courant de novembre. La congrégation aurait sommé pour la dernière fois Mgr Geay de se présenter devant elle. Il est à supposer que le refus réitéré de l'évêque de Laval entraînera, du fait probable de la rébellion déclarée, une peine plus sévère que lui infligera toute fonction sacrée.

Les lettres de protestation et les hommages venant de France contribuent à alimenter au Vatican. On commence à parler d'une adresse collective de l'épiscopat français à Pie X, affirmant son inébranlable fidélité et son obéissance au Saint-Siège. L'opportunité d'une pareille manifestation est encore discutée, mais on estime ici qu'on n'a plus rien à perdre et que l'attitude du gouvernement français a rendu inutile toute prudence politique.

Le mode choisi pour cette protestation serait le même que celui adopté pour la loi sur l'enseignement, protestation qu'un cardinal français a envoyée au Pape, et on rédigerait une nouvelle adresse, à laquelle les évêques parisiens déterminés du Vatican donneraient leur adhésion. On connaît le nombre et les noms des autres. Ce renseignement serait utile pour le moment où le Concordat étant dénoncé, le Pape redeviendrait le chef unique de l'épiscopat français.

Suivent certaines indiscretions, l'empereur d'Allemagne érigerait en ambassadeur la légation près le Saint-Siège et viendrait lui-même en automne rendre visite au Pape. Pour qui connaît les sentiments de Guillaume II vis-à-vis du Souverain Pontife, sentiments qu'entretennent avec ardeur les cardinaux germanophiles, cette nouvelle n'a rien qui doive nous surprendre.

LE MOUVEMENT GREVISTE

LES TROUBLES DE BREST

Brest, 4 août.

On annonce qu'une nouvelle grève des employés des tramways est imminente si la Compagnie persiste à refuser le paiement des vingt-cinq jours de grève comme jours de travail.

Les employés se sont à nouveau réunis cette nuit et ont longuement discuté sur ce sujet. On dit que des résolutions importantes ont été prises, mais elles sont soigneusement tenues secrètes.

Le plus grand trouble règne également au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers. Ils ont refusé d'écouter les officiers qui leur reprochaient leur attitude indisciplinée et les ont hués et menacés en se dispersant au chant de l'Internationale.

Il ne sera tenu aucun compte des changements d'adresse, sans l'envoi de la bande accompagnée de 50 centimes pour frais.

Autour de la Séparation

Une enquête. — Vers la séparation. Des conséquences. — La crainte d'un schisme

Paris, 4 août.

La rupture des relations diplomatiques avec le Vatican, voulue par le gouvernement, fait craindre que la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne se pose de nouveau dès la rentrée des Chambres. Lors de son récent discours à Carcassonne, M. Combes n'en a-t-il pas envisagé l'éventualité, en déclarant que cette solution du problème clérical était dans les vœux de tout le parti républicain?

Plusieurs points d'interrogation se posent donc de maintenant: Que va-t-il se passer? Comment vivra l'Eglise? Comment s'organisera-t-elle? Que feront les catholiques pour lui assurer les fonds nécessaires aux besoins du culte? Quelles seront les conséquences de la séparation?

Dans quelle situation se trouvera la société civile vis-à-vis de l'Eglise et l'Eglise vis-à-vis de la société civile? Que pensent du projet de séparation Briand, qui a été adopté par la commission spéciale et qui sera présenté au Parlement à la rentrée, avec l'appui du gouvernement? L'Aurons-nous, selon la formule, une Eglise libre dans l'Etat libre?

Le Figaro commence dès aujourd'hui, sur ces diverses questions, la publication d'une série de consultations de personnalités des plus autorisées. Il consacre un premier article à une interview de M. l'abbé Odellin, vicaire général de l'archevêché de Paris, qui a fait les déclarations suivantes: « Nous ne nous faisons aucune illusion. La séparation sera votée. Le gouvernement va s'empêcher, à la rentrée, du projet Briand adopté par la commission et il est probable qu'il retrouvera une fois encore une majorité fidèle, mais, ce projet, il faudra le discuter et il sera discuté par nous, article par article. Croyez-le bien, nous ne nous laisserons pas ainsi dépouiller. »

La commission a déjà fait des modifications. Nous avons lieu de croire qu'il y aura d'autres et, quand le projet sera voté il faut prévoir une crise profonde à ce moment. Nous sommes restés très calmes. Nous avons la plus grande confiance dans l'avenir, mais, la séparation faite, il entre dans l'existence de l'Eglise une part d'inconnu qui n'est pas sans nous donner des inquiétudes et qui doit en donner à tous les catholiques, pour que précisément l'appréhension commune du péril réveille leur zèle et les fasse s'unir en un suprême élan.

« On a parlé de schisme, d'Eglise nationale gallicane, que sais-je? Cela nous fait sourire. A cet instant solennel, il y aura d'un côté tous les croyants groupés en bloc et de l'autre, tous les athées, libres-penseurs et francs-maçons. Bien que sûrs du triomphe final, cette séparation ne nous livre pas moins à l'inconnu. »

« Vous me demandez: « Que se passera-t-il au lendemain de la dénonciation du Concordat? » Je vous réponds: « Je n'en sais rien. »

Sur la grave question des besoins du culte et de l'organisation d'une caisse, l'abbé Odellin a dit:

« Si nous étions un pays comme la Belgique, de quatre ou cinq diocèses, nous aurions recours à une caisse centrale. En France, où il y a quatre-vingt-dix diocèses, on comptant ceux des colonies, la chose me semble une organisation trop vaste et trop compliquée. On n'en sortira pas. Il y viendra d'établir des subdivisions, de grouper les départements par régions ou simplement d'instituer une caisse autonome dans chaque diocèse. »

« Une caisse par diocèse, voilà qui simplifierait tout, ce qui n'empêcherait pas les diocèses pauvres d'être secourus par d'autres plus riches. Il y aura des diocèses pauvres, il y en a déjà aujourd'hui. Il faudra, de toute nécessité, s'occuper d'eux. »

« A Paris, la plupart des paroisses se sont à l'abri, dans les grandes villes aussi; mais, dans les campagnes, où le casuel est nul, pour aider ces paroisses pauvres, nos œuvres seront éminemment utiles. Le projet de M. Briand, tout de déford, ces secours étrangers à des associations laïques, paraît au contraire les avoir prévus et les autoriser. »

Et l'abbé Odellin termine par ces paroles: « La séparation ne nous donne par elle-même aucune crainte. La séparation, nous la voulons bien, mais qu'on nous laisse libres de porter partout la parole de Dieu. Nous ne réclamons que cette seule et unique chose, la liberté; qu'on accorde à tout citoyen la liberté comme aux Etats-Unis, où les gens qui ne croient pas respectent les idées religieuses, où les gens de religion différente vivent en une parfaite harmonie. Notre crainte est toute dans cette pensée que la liberté de conscience ne sera jamais qu'un vain mot et qu'un laïc, avec des gouvernements qui ont déclaré la guerre, non pas à telle ou telle Eglise, mais à la religion, à toutes les religions. »

« La séparation, nous l'accepterions avec joie, si elle ne prenait l'aspect d'une persécution nouvelle et si le but n'était pas de déchristianiser la France. »

La crainte d'un schisme

Paris, 4 août.

On a dit que M. Combes, dans sa guerre contre l'Eglise, tendrait à établir un schisme en France.

plus vastes espoirs; je veux dire qu'accomplissant son rôle, le cardinal Richier, non pas inutilement, mais relativement, à cause de son âge avancé, il eût été la pensée d'installer Mgr Le Nordez sur le siège de Paris, sans le concours du Saint-Siège, ce n'eût été facile de prévoir que le Saint-Siège ne s'y prêterait pas, et donc contre le Saint-Siège.

Or, Mgr Le Nordez lui glisse entre les doigts, mais il tient solidement Mgr Gay et vous voyez qu'il ne manifeste pas l'intention de le lâcher.

Notre Église, du reste, a ajouté le prélat, n'est pas encore mûre pour un schisme. Un schisme ne se réalise que dans des conditions qui n'existent pas en France actuellement. Un schisme n'est pas, en effet, une petite affaire. Cela suppose de la part du clergé et aussi des fidèles en même temps beaucoup de docilité intérieure à l'égard du pouvoir civil, une certaine indépendance de pensée et néanmoins un esprit très appliqué aux choses de la foi.

On verra, en France rien de pareil? La docilité intérieure au pouvoir civil? Allons donc! Le peuple français est inconsciemment l'un des plus libres et des plus indépendants au monde, et par conséquent, il n'a pas fait encore un suffisant apprentissage de la liberté. Quant au rôle intime, il échappe complètement aux influences officielles.

J'enfonce bien que des Français, même profondément catholiques, parmi ceux qui attendent quelque chose, quel que soit, du pouvoir, se privent peut-être de la messe pour faire leur cour à M. Combes, ou s'abstiennent, dans le même dessein, d'envoyer leurs enfants à l'école congréganiste, mais croyez-vous que l'influence du président du conseil soit assez grande pour empêcher de croire à la suprématie du pontife romain.

Pour que l'Etat fasse un schisme, il faut aussi et avant tout qu'il soit assailli du concours des évêques. En sommes-nous là? Mais les derniers événements prouvent précisément le contraire. Il y a sans doute un certain nombre d'évêques disposés à donner au gouvernement un concours politique, et cela d'ailleurs ne semble pas leur réussir ni auprès de leurs prêtres, ni auprès de leurs diocésains, les affaires de Laval et de Dijon en font foi, mais il est impossible que nos évêques se compromettent irrémédiablement avec M. Combes au-delà des concessions de pure politique et sur le terrain du dogme.

Pour qu'ils s'accommodassent à cette pensée, il faudrait en tout cas deux choses, d'abord que l'Etat eût une doctrine religieuse, ensuite que la France eût proprement un évêque. Or, si nous avons des évêques, nous n'avons pas à proprement parler d'évêque: «Il n'y a pas, me disait un jour l'évêque de Metz, Mgr Bouquet, d'Église de France. Il y a en France des diocèses. Je suis chargé d'administrer l'un de ces diocèses et je n'ai pas à m'occuper de ce qui se passe chez le voisin.»

C'était la pure doctrine de M. Dumay, du moins avant que M. Combes ne revêt d'un schisme: mais savez-vous ce que l'on ne trouve pas beaucoup d'évêques satisfaits à mesure de M. Combes. M. Combes, n'en doutez pas, aurait des mécomptes, même après avoir renoué et épuré l'épiscopat et, n'en doutez pas davantage, il mourra à la tâche bien avant l'heure de la moisson.

COURRIER DE CHINE

Marseille, 4 août.
On lit dans le *Courrier d'Haiphong* arrivé ce matin par le *Dumbia*, des Messageries Maritimes:

On fait actuellement en Indo-Chine des recherches dans le but de trouver le minerai contenant le radium. On espère aboutir.

A Yen-Bay, on a trouvé un gisement houiller que le syndicat minier indo-chinois va prochainement mettre en exploitation.

M. Bonin, vice-consul, chef du bureau politique du gouverneur général, est parti en mission au Yunnan, pour étudier la création des milices destinées à la protection et à la sécurité de la voie ferrée de Loo-Kay à Yunnan-Sen.

La commission permanente du conseil supérieur de l'Indo-Chine a voté un million de piastres comme participation de la colonie à l'exposition coloniale de Marseille en 1906.

Le *Dumbia* rapatrie les équipages des trois-mâts *Ville-de-Saint-Nazaire* et *Tourville*, tous deux de Nantes, qui se sont perdus il y a deux mois sur des récifs, près de la Nouvelle-Calédonie.

A Bombay, l'épidémie de peste, malgré les mesures énergiques prises, gagne chaque jour du terrain. Le nombre des victimes augmente considérablement.

Le *Courrier d'Haiphong* annonce que le général Pennequin vient de rentrer à Saigon, venant d'une tournée d'inspection au Cambodge et en Cochinchine, où l'état sanitaire ne s'améliore pas.

Un conflit s'est élevé au sujet du paiement des impôts dans la province de Muong. L'administration réclame aux colons français le paiement de contributions fondées sur les terres achetées par eux aux indigènes et pour lesquelles ces derniers, quand elles leur appartenait, n'étaient pas imposables. Les colons refusent de payer et le commissaire du gouvernement vient d'envoyer l'huissier qui a déclaré aux colons qu'il les saisirait s'ils ne payaient pas dans un délai déterminé.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

Deux Rectifications

Paris, 4 août.
On annonce du Mans qu'après vérification des chiffres, M. d'Estournelles de Constant, député radical, qu'on avait dit en ballottage, est déclaré élu conseiller général du canton du Lude, par 1.379 voix contre 1.360 à M. de Talhouët, conservateur, sortant.

En revanche, un autre blocard de marque,

qui avait été donné comme étant en ballottage, se trouve définitivement battu. Il s'agit de M. Gustave Rivet, sénateur de l'Isère, qui était conseiller général du canton de Domène depuis de longues années et a été battu par M. Bergès, frère du concurrent de M. Zévassé lors de la dernière élection législative.

La préfecture de l'Isère a reçu du maire de Domène, qui présida au dépouillement du scrutin de dimanche dernier, le procès-verbal de l'opération électorale de ce canton. La dépêche transmise dimanche soir à la préfecture impliquait un ballottage entre M. Rivet, sénateur, conseiller sortant, et Maurice Bergès, industriel, radical-socialiste, auquel il manquait 4 voix pour être élu.

Or, il apparaît du procès-verbal reçu, que M. Bergès est élu.

L'erreur provient de ce que l'on n'avait pas déduit du chiffre des votants la totalité des blancs et nuls. Les chiffres exacts seraient:

Bulletins trouvés dans l'urne.....	1 710
Blancs ou nuls.....	75
Suffrages exprimés.....	1 635
Majorité absolue.....	818
Ont obtenu:	
M. Bergès (élu).....	845
M. Rivet.....	827

LA Guerre Russo-Japonaise

Les Assauts de Port-Arthur. — Les pertes. — La bataille d'Hai-Tcheng. — Autour de Liao-Yang

LES ASSAULTS DE PORT-ARTHUR

Les Pertes subies

Saint-Petersbourg, 4 août.

On confirme que les Japonais auraient perdu dans les divers assauts donnés aux forts de l'est et du nord de Port-Arthur 18,000 hommes et les Russes 4,000.

On dit encore que les forts avancés dont les Japonais s'étaient emparés il y a quelques jours ont été repris à la suite d'une sortie victorieuse du général Fock. Les Japonais auraient abandonné trois pièces de siège.

Aucune dépêche du général Stoessel n'est encore parvenue à Saint-Petersbourg sur ces événements.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

La position des adversaires

Saint-Petersbourg, 4 août.

Les forces russes occupent actuellement un front de 37 kilomètres allant d'un petit village qui se trouve à dix kilomètres au nord de Hai-Tcheng, jusqu'à An-Ping, au sud-est de Liao-Yang.

Ces forces font face aux trois armées japonaises. Le général Kouroupatkine télégraphie sommairement que les positions de l'armée russe s'améliorent. Il n'y a aucun danger que son flanc gauche puisse être tourné. On s'attend à une nouvelle affaire, près de Liao-Yang.

Une dépêche d'Hai-Tcheng dit qu'on s'attend à un engagement général sur toutes les positions dans la région, contre environ huit divisions japonaises commandées par les généraux Oku et Nodzu.

La Bataille recommence

Saint-Petersbourg, 4 août.

D'après des bruits partis on ne sait d'où, la bataille aurait recommencé hier sur toute la ligne russe. On dit encore que l'armée de Kouroupatkine se prépare à évacuer Liao-Yang, ce qui n'a rien d'in vraisemblable.

On dit enfin que des mesures vont être prises pour faire partir de Kharbine la population civile inutile. C'est là que Kouroupatkine établirait son quartier général et dans cette région que les troupes russes passeraient leurs quartiers d'hiver. On sait que l'hiver commence de bonne heure en Mandchourie.

Une dépêche de Ché-Fon annonce que les Japonais sont entrés à Hai-Tcheng sur les talons des Russes qui en sortaient. Tout le front de la bataille est reculé à Liao-Yang, qui en forme le centre.

Un télégramme de Moukden annonce que le vice-roi Alexandre a quitté hier Kharbine, où il était resté deux jours, sur le reçu d'une dépêche du général Kouroupatkine, et qu'il revient à Moukden. Le dernier échelon du 17 corps d'armée est arrivé hier à Kharbine.

La Bataille d'Hai-Tcheng. — Rapport officiel japonais

Tokio, 4 août.

D'après un rapport officiel de Takou-Chan, l'armée japonaise a occupé les environs de Tchou-Mou-Tcheng, après un rude combat dans lequel l'artillerie a joué le principal rôle et qui a duré les journées de samedi et de dimanche.

Elle a pris six canons de campagne et fait un certain nombre de prisonniers. Les Russes ont battu en retraite sur Hai-Tcheng, laissant derrière eux cent cinquante morts. Le nombre des Japonais morts est d'environ quatre cents.

Les Russes en retraite. — Grande Bataille imminente

Niou-Tchouang, 4 août.

Une armée de 75,000 Russes bat en retraite de Hai-Tcheng. Deux mille Japonais vont partir pour cette ville.

C'est au nord de Hai-Tcheng que se déroulera sans doute demain la bataille la plus importante de la campagne.

Le général Kuroki a 100,000 hommes. Les généraux Oku et Nodzu en ont chacun 50,000.

L'Affaire Si-Mou-Tcheng

Liao-Yang, 2 août (retard transmission).

Poursuivant leur marche en avant après la bataille de Ta-Tchi-Kiao, les Japonais ont pris contact avec toutes les troupes russes formant une ligne parallèle au chemin de fer. Tout fait prévoir l'intention arrêtée de mettre fin à l'ère des évacuations.

Hier encore, le génie achevait hâtivement un pont de bateaux sur la rivière d'Hai-Tcheng, mais les forces russes étant inférieures en nombre, leur dans gauche dans la région de Si-Mou-Tcheng a dû céder devant les mouvements tournants de trois divisions ennemies qui menaçaient de couper l'armée de ses communications.

La retraite a été décidée. Elle a commencé hier soir et s'est poursuivie dans la journée en bon ordre. L'armée, fortement protégée par son arrière-garde, se retire lentement vers le nord, où elle prendra position.

La dernière évacuation est une preuve nouvelle de l'incapacité de prendre en ce moment l'offensive, alors que les positions, mauvaises, sont naturellement menacées d'être tournées et que les troupes sont numériquement inférieures.

Commande russe

Berlin, 4 août.

De nombreuses maisons allemandes ont accepté d'importantes commandes de matériel de guerre pour la Russie. On cite entre autres la fabrique d'armes et de munitions Loewe, les chantiers Germania (Krupp) à Kiel, les chantiers Schichau à Elbing et de Dantzig, ainsi que la fabrique de machines Schwartzkopf à Hambourg.

Trois grands vapeurs ont été affectés pour le compte de la Russie. Ils sont chargés de transporter les munitions de guerre, ainsi que le matériel journal par les maisons allemandes, d'une valeur totale de millions de marks. Ce matériel doit partir incessamment pour la Méditerranée.

Il est probable qu'une partie de ce chargement, entre autres soixante-quinze torpilles et plusieurs tubes lance-torpilles provenant de la maison Schwartzkopf, va être recueillie en mer par les croiseurs qui ont quitté Libau, c'est-à-dire par l'escadre des vapeurs du Lloyd et le vapeur *Hapag*.

Les Navires coulés

Londres, 4 août.

Quelques journaux publient une dépêche de Saint-Petersbourg disant que l'escadre de Vladivostok, après avoir fait du charbon, reprendra ses opérations avec des pouvoirs pour couler ses prises.

On télégraphie de Niou-Tchouang, à la date du 3 août, que l'équipage de la canonnière *Souché* a fait sauter ce navire après en avoir débarqué les canons. L'équipage et les canons sont partis pour Liao-Yang.

Puisieurs journaux publient une dépêche de Saint-Petersbourg disant qu'on assure que le croiseur *Kasyuga* a été coulé.

Départs de Vaisseaux

Saint-Petersbourg, 4 août.

Quatre croiseurs et quatre torpilleurs ont quitté Cronstadt hier matin pour l'Extrême-Orient.

La question du *Knigt-Commander* prend une grosse importance, la Russie ne faisant aucune distinction entre la contrebande de guerre faite par les navires neutres et ceux des nations belligérantes. Elle prétend avoir le droit de prise et celui de couler les uns et les autres.

A l'ambassade d'Angleterre, on déclare que le droit de prise pour la Russie ne vise que les vaisseaux japonais et qu'on est décidé à maintenir cette théorie.

L'Escadre de Vladivostok

Saint-Petersbourg, 4 août.

Un télégramme de Vladivostok, envoyé au *Novosti-Vremia* par son correspondant, annonce que les croiseurs russes, de retour à Vladivostok de leur croisière sur la côte orientale du Japon, ont ramené à leur bord 23 Européens, 32 Indous, 42 Chinois et 63 Japonais provenant d'équipages de navires capturés.

De nombreux passagers qui se trouvaient à bord des prises ont été transférés sur le *Tinan*, paquebot australien allant à Yokohama.

Le capitaine du vapeur *Knigt-Commander* interrogé par la presse sur le résultat des prises de Vladivostok, a déclaré que la cargaison de son navire était contrebande de guerre.

PRÉTENTION INJUSTIFIÉE

Paris, 4 août.

La première chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Ditté, a statué aujourd'hui dans une affaire de congrégation sur la très intéressante question de savoir si les tiers qui, de bonne foi, ayant sur hypothèque légitime, avant la loi de 1901, des sommes d'argent à des congrégations non autorisées, restent aujourd'hui créanciers hypothécaires, ou si, au contraire, l'obligation contractée par la congrégation est une obligation nulle.

Mlle Soyé, le 1^{er} mai 1884, prête à la société des Prédicateurs une somme de 30,000 francs pour le remboursement de laquelle elle a pris hypothèque sur un immeuble situé au Havre, appartenant à la société des Prédicateurs. Cinq pour cent

d'intérêt ont été depuis le 1^{er} mai 1884 servis à Mlle Soyé.

A la requête de M. Ménage, liquidateur judiciaire de la société non autorisée des Dominicains, la société des Prédicateurs a été déclarée personne indoposée au profit de la congrégation des Dominicains. Les immeubles de la société des Prédicateurs ont donc été compris dans la liquidation dont a été chargé M. Ménage. Celui-ci prétend que la liquidation contractée par la société des Prédicateurs envers Mlle Soyé était nulle, comme ayant été consentie par une personne inexistante, par conséquent sans capacité civile, à l'intention de la première chambre un procès en nullité d'obligation.

Mlle Soyé, comme on peut le penser, a protesté contre l'étrange théorie juridique de M. Ménage, théorie à laquelle s'était joint le tribunal vient de rendre sur la question un très important jugement, dont les passages sont à signaler:

Attendu que les auteurs de la loi du 1^{er} juillet 1901, uniquement préoccupés d'assurer la dispersion dans l'avenir des biens détenus par des congrégations non autorisées, au moment de la promulgation de ladite loi, se sont bornés à prescrire que la liquidation desdits biens aurait lieu en justice, mais qu'ils n'ont aucunement modifié par le passé, ce qui concernait les biens desdites congrégations, du droit commun qui leur était et leur demeure applicable.

Attendu qu'il s'agit de la question, pour le passé, des biens desdites congrégations, au regard de tous autres que les pouvoirs publics, comme ayant été uniquement la chose desdits propriétaires apparents, lesquels ont pu valablement sans le cas de fraude constatée, les acquérir, les aliéner, le hypothéquer, les gager et les administrer sans que les actes régulièrement passés par eux avec des tiers de bonne foi puissent être l'objet de la part du liquidateur d'aucune critique ou d'aucun recours autres que ceux basés sur une entente de co-contractants ayant pour but de faire fraude à la loi.

Le tribunal a en conséquence rejeté la demande de M. Ménage qui a été condamnée aux frais du procès.

M. Millardet se présentait pour M. Ménage et M. Quenent pour Mlle Soyé. Le siège du ministère public était occupé par M. le substitut Bouchet.

GUERRE ET MARINE

LA DÉFENSE DE DIEGO-SUAREZ

Paris, 4 août.

Quatre torpilleurs de première classe sont entrés en armement à Toulon pour être dirigés sur Diego-Suarez. Ces torpilleurs seront escortés de Toulon à Djibouti par le *Descartes*, et, à partir de Djibouti jusqu'à leur destination, par l'*Interpret*, croiseur qui porte le guidon du chef de la division navale de l'océan Indien.

L'état-major général a choisi pour envoyer ces petits navires à Madagascar le meilleur moment, celui du changement de mousson. Ils ne peuvent avoir, avant leur arrivée à Diego, que le commencement de la mousson de nord-est, qui ne peut les contraindre.

Le duel, sujet toujours de palpitante actualité! — Etiez-vous pour? Etiez-vous contre? Ces questions sur le duel ont été maintes fois posées hier. Elles le seront demain.

Pourquoi ne pas les poser aujourd'hui? Et c'est ce que nous vaut encore une enquête, avec les mêmes arguments.

Le duel, c'est une sottise comode qui empêche les discussions et les querelles de dégénérer en des haines plus violentes ou en des rixes indignes, affirme M. Joseph Reinach.

Le duel est odieux et inepte; sa conservation dans nos mœurs est une des nombreuses preuves de l'état de barbarie de l'humanité actuelle, prétend de son côté M. A. Lefebvre.

Le duel suppose le sacré de l'honneur et le mépris du danger; de là, pour ceux qui exposent leur vie en un combat loial, l'estime des gens de cœur, qui est la vraie pierre de touche de ce qui est bien; je ne puis donc admettre que le duel soit immoral, hypocte M. Andréux.

Sur un sujet si grave, nous avons eu la fantaisie d'interroger à notre tour le silencieux Crétinot.

Celui-ci réfléchit un instant, mais si profondément! Puis il conclut de son ton le plus gâté:

« Ça dépend. Comme témoin, je suis plutôt pour le duel; comme combattant, je suis plutôt contre! »

Il y a beaucoup de Crétinots qui pensent ainsi.

POLICE ET HYPNOTISME

Un explorateur de retour d'Abyssinie nous apprend que, dans l'empire de Ménélik, l'hypnotisme joue un rôle efficace dans les opérations des policiers. De jeunes enfants d'une dizaine d'années, appelés *labasha*, seraient soumis à des influences hypnotiques et servirait à découvrir les malfaiteurs les plus habiles à se dérober aux argus de la justice. C'est ainsi que, récemment, un incendiaire avait pu échapper, aux environs d'Addis-Abeba, aux plus actives recherches. On eut recours à un *labasha* qui fut hypnotisé et reçut l'ordre de faire connaître le refuge du criminel.

L'enfant se mit en route, traversa un champ et y mit la main sur un oursier qui traquait la terre. L'homme arrêté, il des aveux. Un autre fois, on mit un *labasha* sur la piste d'un assassin. Le petit garçon hypnotisé, promena la police dans les temples, dans plusieurs maisons particulières,

et finalement se coucha devant la porte d'une habitation dont le locataire était absent. Quand cet homme revint, on s'empara de lui; il nia d'abord, mais pressé de questions, il reconnut tout et donna l'itinéraire qu'il avait suivi après le crime et qui était exactement celui qu'avait pris le *labasha*.

Si en France, nous avions quelques *labasha*, peut-être pourraient-ils aider efficacement la police, qui, quel qu'elle soit, n'est pas heureuse dans ses recherches.

PETITE POSTE MILITAIRE

Sous ce titre, il est répondu le vendredi de chaque semaine aux questions militaires posées par les lecteurs du Rappel Républicain à son rédacteur militaire.

Adresser les demandes, le mercredi soir au plus tard, à M. C. Laloi, Rappel Républicain, 4, rue Scribe, à Lyon.

Il n'est pas répondu par lettres personnelles.

Un bressan. — Écrivez au commandant de recrutement dont vous dépendez et demandez-lui à être affecté à un corps d'Algérie.

M. C. Andrey. — 1^o Non; 2^o Infanterie de marine; 3^o A toute époque de l'année; 4^o Se présenter devant le maire, porteur d'un bulletin de naissance; Extrait du casier judiciaire; Certificat de bonne vie et mœurs; Consentement par écrit, légalisé, du père ou de la mère, ou du tuteur; Certificat d'aptitude délivré par le commandant du bureau de recrutement.

C. S. Mazon. — 1^o Si vous vous engagez pour plus de 3 ans, vous pouvez le faire de suite. Dans le cas contraire, vous ne le pouvez que le 1^{er} octobre au 30 novembre.

E. M. 1905. — Non. Pour obtenir la dispense au titre des industries d'art, il faut avoir, avant le conseil de révision, fait constater son aptitude professionnelle par le jury d'Etat du département.

Vive la France, 16. — Le consentement des parents est exigé.

Si vous le consentez, oui. Dans le cas contraire, il vaut mieux écrire.

En dehors de ceux de Lyon, les autres sont tous dans l'Est; à Paris ou aux environs.

C. Laloi.

UN Malfaiteur dangereux

Louhans, 4 août.

La Cour d'assises de Meurthe-et-Moselle a jugé aujourd'hui un malfaiteur dangereux, dont le *Rappel Républicain* a raconté à diverses reprises les exploits.

Louis Jeannin est accusé d'avoir tenté d'assassiner la femme Grenot, garde-barrière à Mathay (Doubs). Grâce à son tempérament robuste, cette femme guérit. Bien qu'elle ne soit pas complètement rétablie encore, elle a pu déclarer que, la croyant morte, Jeannin avait fait sauter la serrure d'un meuble et s'était emparé d'une somme de 91 francs.

Ces faits remontent au 24 février dernier, deux mois plus tard le 15 avril, Jeannin se rendait à Pont-Auxois, où il couchait et n'avait pas de quoi payer son logement. Il se fit enlever par un chasseur, laissa en gage un veston, il partait en manches de chemise et s'introduisit au domicile de M. Thouvenin, propriétaire à Long, où il déroba une somme de 47 fr. 65.

Puis, par les mêmes moyens d'escalades et d'effractions, il pénétra chez les époux Robert, qui croyaient absents; mais il se trouva en face de la femme Robert. Il se précipita sur elle, la saisit à la gorge et serait parvenu à l'étrangler si la sœur du curé, entendant des cris étouffés, n'était accouru et n'avait mis fin à la malfaiteuse. Jeannin fut arrêté par une chasse mouvementée et alors qu'il venait de traverser la Moselle à la page, il déclara qu'il était fort heureux que la sœur du curé fut intervenue, car il aurait fait « son affaire » à la pauvre femme.

Cet individu était, en outre, accusé d'avoir assassiné une femme à Frangy près de Louhans, mais le parquet de cette ville, après l'avoir réclamé et confronté avec les témoins, dut rendre une ordonnance de non-lieu.

Jeannin fut ramené à Nancy où il était tenu en prison. A diverses reprises, il menaça de tuer le juge d'instruction, et chaque fois qu'il était amené devant ce dernier, on devait lui mettre les mains liées.

L'accusé est un grand garçon aux formes athlétiques, il semble avoir quelque fierté à se voir l'objet de l'attention de la foule.

L'interrogatoire de l'accusé a duré toute l'audience du matin.

Jeannin reconnaît la tentative de meurtre à Mathay, sur la femme Grenot; il reconnaît également le vol de 91 francs. En ce qui concerne les faits de Frangy, il avoue le vol commis chez les époux Florentia et les faits de Louhans, mais le parquet de cette ville, après l'avoir réclamé et confronté avec les témoins, dut rendre une ordonnance de non-lieu.

L'avocat général, dans son réquisitoire, mentionne la série de crimes commis par l'accusé, contre lequel il réclame la peine capitale.

La défense de Jeannin est présentée par M. Pierre Gutton, qui plaide les circonstances atténuantes en réponse au réquisitoire de l'avocat général qui a réclamé la peine de mort.

Six questions principales sont posées au jury, qui y répond affirmativement, et la cour condamne Jeannin à la peine de mort.

— Je suis décidée à quitter mon logement.

— Votre joli rez-de-chaussée... avec ce jardin où Roland se baigne... à tout à l'heure.

— Au revoir, madame.

Enfin, elle était sortie. Elle avait évité toute rencontre... toute explication... toute prière.

Et, rapidement, elle prit le chemin, non pas de Neuilly, mais de l'avenue des Terres.

Elle s'arrêta devant une maison d'assez confortable apparence, et, s'adressant au concierge:

— Madame Leroux n'est pas encore sortie?

— Non, madame, elle est en chambre et y met la main sur un oursier qui traquait la terre. L'homme arrêté, il des aveux. Un autre fois, on mit un *labasha* sur la piste d'un assassin. Le petit garçon hypnotisé, promena la police dans les temples, dans plusieurs maisons particulières,

et finalement se coucha devant la porte d'une habitation dont le locataire était absent. Quand cet homme revint, on s'empara de lui; il nia d'abord, mais pressé de questions, il reconnut tout et donna l'itinéraire qu'il avait suivi après le crime et qui était exactement celui qu'avait pris le *labasha*.

Si en France, nous avions quelques *labasha*, peut-être pourraient-ils aider efficacement la police, qui, quel qu'elle soit, n'est pas heureuse dans ses recherches.

— Je suis décidée à quitter mon logement.

— Votre joli rez-de-chaussée... avec ce jardin où Roland se baigne... à tout à l'heure

Au Nouveau-Théâtre. — La saison des tournées théâtrales bat son plein et cette année Lyon se

[illegible]

Orge	46 ..	46 ..	46 ..	46 ..
Vèseg.	48 ..	48 ..	48 ..	48 ..
Avoines noires	45 50	45 75	45 50	45 ..
— Champagne	46 ..	46 10	46 ..	46 ..

Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45
Trieste-Vienna	15	50	45	45	45

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur François HOPITAL, les familles H. HOPITAL, CHAROUSSSET, Madame HOPITAL et ses enfants, les familles VALLET, MERLE, CHARBON, HOPITAL, VIGAN, et BRIT ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de :

Mademoiselle Cernille HOPITAL,

Décédée le 3 août 1901, à l'âge de 37 ans.

Munie des sacrements de l'Eglise

et la prient de considérer la présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le vendredi 5 courant, à 8 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile mortuaire, Compagnon, 37, pour se rendre à l'Eglise de la Rédemption et de là, au cimetière de Sainte-Foy-Lyon.

Des voitures stationneront à la sortie de l'Eglise.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, il est prié de l'envoyer ni fleurs ni couronnes.

LA PHÉBITE

Voulez-vous mettre à l'abri de l'emballage l'accident le plus terrible de la phlébite ? avez-échapé vous une fois à éviter les enlures persistantes, les engorgements, l'impotence qui résultent souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'ELIXIR

et fera disparaître toute douleur. Le flacon
4 fr. 50, franco, Paris, 2, rue de la Ta-
cherie. Envoi gratuit de la brochure expli-

VOIR EN 4^e PAGE

NOS

Petites Annonces

11

IRRESISTIBLE DANS CHAQUE FAMILLE

Seulement dans les pharmacies, épiceries, lieux de vente de boissons, ou qui exigent de nombreux clients les flacons de 2, 3, 4 et 6 francs

FLACONS DE 2, 3, 4 et 6 Francs

SEUL DÉPÔT EN FRANCE, MAISON DE F. BOUQUIN, 10, RUE DES SAUVAGES

ELIXIR DE BON-SECOURS

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier Arrondissement. — Néant.

Deuxième Arrondissement. — Antoinette Dubois, 1 an 1/2, Charité, 7 h. — Marie-Louise Grosse, 21 ans, Charité, 9 h. — Émile Martin, de Josephine Millet, 32 ans, Hôtel-Dieu, 9 h. — Veuve Dalard, née Justine Vincent, tessera, 35 ans, Hôtel Dieu, 40 h. — Epouse Fraquière, de Sophie Guigal, 33 ans, Charité, 3 h.

Troisième Arrondissement. — Victor, 18 ans, 1 an, rue Sainte Jeanne, 32, Ch. m. — Gabrielle Roche, 7 mois, 2, place du Champfleuri, 1 h. — Veuve Blon, née Madeleine Gournier, 45 ans, 8, rue Saint Jérôme, 10 h. — François Pissot, journalier, 70 ans, 7, rue Parmentier, 10 heures.

Quatrième Arrondissement. — Marie-Louise Bouchard, épouse Don, 42 ans, hôpital Croix-Rouge, 9 h.

Cinquième Arrondissement. — Antoine Dandau, ajusteur-mécanicien, 23 ans, 33, rue de Saint-Cyr, 5 h. — Marie-Joséphine Genin, 3

ans, 4, rue du Palais-de-Justice, 8 h. — Lu-
enne Fages, 8 mois, 2, rue Tramassac, 8 h.
atin.

ouse Coste, 45 ans, 90, rue de Séze, 7 h. —
Hix Micholet, concierge, 72 ans, 3, pl. Pavis
Chavannes, 7 h. — Louis Thevenin, rentier,
ans, 61, avenue de Noailles, 8 h. — Pauline
opital, 28 ans, 37, cours Morand, 9 h. — Octave
anc, 12 ans, église Saint-Polpin, 9 h.

COURS DE LYON

Du 4 Août 1904

CLÔTURE A TERME	
Extérieure	107 1/2
Intérieure	107 1/2
Extérieure	107 1/2
Intérieure	107 1/2
Extérieure	107 1/2
Intérieure	107 1/2

CLOSURE AU COMPTANT

ACTIONS		COULISSE	
Lyons	107 1/2	Lyons	107 1/2
Extérieure	107 1/2	Extérieure	107 1/2
Intérieure	107 1/2	Intérieure	107 1/2
Extérieure	107 1/2	Extérieure	107 1/2
Intérieure	107 1/2	Intérieure	107 1/2

COURS DE PARIS

Du 4 Août 1904

TERME	
Extérieure	107 1/2
Intérieure	107 1/2
Extérieure	107 1/2
Intérieure	107 1/2
Extérieure	107 1/2
Intérieure	107 1/2

CHANGES SUR PARIS

TERME		PREMIER	DERNIER
Extérieure	107 1/2	107 1/2	107 1/2
Intérieure	107 1/2	107 1/2	107 1/2
Extérieure	107 1/2	107 1/2	107 1/2
Intérieure	107 1/2	107 1/2	107 1/2
Extérieure	107 1/2	107 1/2	107 1/2
Intérieure	107 1/2	107 1/2	107 1/2

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 4 août.

La séance a débuté ferme pour finir plutôt lourde, sur l'ensemble, avec peu d'affaires.

Un seul cours sur le 3 0/0 à 97.625.

L'Extérieure a ouvert à 85.85 pour finir à 85.85.

L'Intérieure a été fermée de 102.95 à 103 fr.

Le Rio a coté 86.15.

Le Rio-Tinto a fait 1.324, soutenu, malgré la baisse du métal à 100, 56.75, à Londres, à 12.68, à New York, où l'Amalgamated était, en hausse, à 52.12.

Le change valait à Barcelone 38.40.

En raison de la pénurie des transactions, des nouvelles contradictoires de la guerre, où les Russes sont presque toujours battus, la baisse serait logique.

Comptant. — Actions. — Société Lyonnaise 618, Lyon 1.322, Bons Panama 107.50, Jouissance 425, Gaz de Paris 740, Caennaise 264, Dynamite 1.875, Algérie 401, Croix-Paquet 625, Fourvière 71, Grenoble 250, Caceres 37, Chardonnay. On a débuté à 2.100 pour toucher 2.200, revenir à 2.140, monter à 2.185 et finir à 2.165; marché très nerveux. Nous conseillons toujours l'abstention.

On cotait le 28 juillet, 2.790. Premiers cours, aujourd'hui, 2.100, soit 690 francs d'écart en 6 bourses. Paris Givet, 115.12, 160.

Obligations. — Est 5 0/0 658, Barcelone 330, produits Alsais 470, Brestois 470, Loire 1.250, Sotiel Coronado 115.

Le change. — Algérie 401, Croix-Paquet 625, Fourvière 71, Grenoble 250, Caceres 37, Chardonnay. On a débuté à 2.100 pour toucher 2.200, revenir à 2.140, monter à 2.185 et finir à 2.165; marché très nerveux. Nous conseillons toujours l'abstention.

On cotait le 28 juillet, 2.790. Premiers cours, aujourd'hui, 2.100, soit 690 francs d'écart en 6 bourses. Paris Givet, 115.12, 160.

Lyon, 4 août.

Le début est indécis, faute de transactions suivies et si l'on ne recule pas, on ne monte pas non plus. Vers la clôture, il se produit une légère amélioration sur la plupart des fonds d'Etat. La rente remonte à 97.65 après 97.60.

Les fonds russes finissent en légère reprise sur les cours précédents. Le Rio Tinto a vu des variations insignifiantes et finit au niveau d'hier. Les Mines d'or débute en légère amélioration qu'elles ont reperdue en clôture.

Lyon, 4 août.

Le début est indécis, faute de transactions suivies et si l'on ne recule pas, on ne monte pas non plus. Vers la clôture, il se produit une légère amélioration sur la plupart des fonds d'Etat. La rente remonte à 97.65 après 97.60.

Les fonds russes finissent en légère reprise sur les cours précédents. Le Rio Tinto a vu des variations insignifiantes et finit au niveau d'hier. Les Mines d'or débute en légère amélioration qu'elles ont reperdue en clôture.

Lyon, 4 août.

Le début est indécis, faute de transactions suivies et si l'on ne recule pas, on ne monte pas non plus. Vers la clôture, il se produit une légère amélioration sur la plupart des fonds d'Etat. La rente remonte à 97.65 après 97.60.

Les fonds russes finissent en légère reprise sur les cours précédents. Le Rio Tinto a vu des variations insignifiantes et finit au niveau d'hier. Les Mines d'or débute en légère amélioration qu'elles ont reperdue en clôture.

H. BAUCHE & CIE

LYON — 7, rue Président-Carnot, 7 — LYON

INCROCHETABILITE

INCOMBUSTIBILITE ABSOLUES

COFFRE-FORT "LE CUIRASSE"

FOURNISSEURS DES MINISTRES, DES BANQUES, ETC.

20.000 références. — Envoi du Catalogue franco

Ediger la Bouteille d'origine

"BYRRH"

VIN GENEUX ET QUINQUINA

Le plus Hygiénique des Apéritifs

LE TOUT

DES

MANDARINS

Qualité extra supérieure

SE TROUVE

Dans toutes les bonnes Epiceries et

Maisons de Comestibles

Le kilo..... 9 fr. 50 | 250 grammes.. 2 fr. 50

500 grammes.. 4 fr. 75 | 125 grammes.. 1 fr. 50

50 grammes..... 0 fr. 60

Dépôt Général

Maison Isaac CASATI, 31, rue Forandière, LYON

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Téléphone 30-67.

Le samedi six août, à onze heures du

matin, 25, rue de la République, à

Lyon, vente aux enchères publiques et au

comptant, de divers objets et

marchandises saisis, tels que :

Liquors, chaises, glaces, piano,

appareil téléphonique.

Adresser les réclamations

dans les dix jours suivant la

vente, à M. Beaudet, 25,

rue de la République, à

Lyon.

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

TOUT-LYON ANNUAIRE

des Salons Villefranche, Vienne

et Villégiatures de LYON Bourgois, Roanne

EN VENTE :

A l'Agence Fourrier

14, rue Corbier, 14

Chez les Principaux

Libraires 0000

5 fr.

Adresses à la Ville et à la Campagne,

Jours de Réceptions des Gens du Monde :

Noblesse, Magistrature

Armée, Haut Commerce

1904

ALBERTIN & CIE

Pâtes Alimentaires

EXTRA

LOTTERIE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord)

150.000 10.000

Plus 115 autres lots de 1.000, 500, 100

117 lots de 100 francs

Prix du billet : UN FR.

TIRAGE 15 DÉCEMBRE 1904. On trouve des billets dans

tous les bureaux de tabac, librairies, P. R.

à domicile et chez les agents de la République.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Vente au comptant, du samedi au dimanche, de 10 h. à 12 h.

Lyon, 4 août.

Lyon, 4 août.

Lyon, 4 août.

Lyon, 4 août.

Lyon, 4 août.

Lyon, 4 août.

Lyon, 4 août.

Lyon, 4